

Avis du Conseil de Développement des Crêtes Préardennaises  
Clim'agri

Le Conseil de Développement confirme la nécessité de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises de travailler sur l'agriculture et la forêt, par son approche territoriale. Les membres appuient cette affirmation par l'argumentaire suivant :

- La Communauté de Communes est un territoire rural dont l'agriculture est une des principales activités du territoire. Il est important que l'agriculture prenne en considération les enjeux de la collectivité et inversement.
- La Communauté de Communes doit répondre aux attentes sociétales. Les habitants ne pourraient pas mener un tel projet.
- La Communauté de Communes doit assurer le rôle de coordination car elle a les capacités et l'ingénierie pour mener cette démarche.

Les membres du Conseil de Développement prennent connaissance des résultats du diagnostic, des grandes lignes des scénarii et du plan d'actions. Sur les 19 actions présentées, les membres du Conseil de Développement ont mesuré les 10 premières actions prioritaires à mettre en place :

- Priorité 1 « Animer le dispositif sur le long terme » (Axe 1)
- Priorité 2 « Modifier les systèmes de production » (Axe 2)
- Priorité 3 « Renforcer et optimiser les circuits courts » (Axe 5)
- Priorité 4 « Valoriser les engrais organiques » (Axe 2)
- Priorité 5 « Développer l'énergie renouvelable produite sur le territoire » (Axe 4)
- Priorité 6 « Augmenter le potentiel nourricier du territoire sur la production de légumes et de fruits » (Axe 2)
- Priorité 7 « Substituer les apports d'engrais N de synthèse par la fixation symbiotique » (Axe 2)
- Priorité 8 « Planter davantage de couverts intermédiaires, de dérobées » (Axe 2)
- Priorité 9 « Augmenter l'indépendance du territoire pour la production agricole » (Axe 5)
- Priorité 10 « Développer l'arbre dans les paysages agricoles : haies, arbres isolés, agroforesterie » (Axe 5)